

**RENTAL REPORTING**LOI SUR L'OCTROI DE PERMIS VISANT CERTAINES
ACTIVITÉS TOURISTIQUES EN MILIEU SAUVAGE
COMPTE RENDU DE LOCATION

This form is to be filled out by **either**:

- a person renting equipment for a private or commercial trip, or
- a wilderness tourism or rental operator who rents equipment to a private or commercial trip.

Use one form per party of clients. Operators who rent equipment but do not guide or accompany clients in the wilderness do not require a wilderness tourism license. However, the *Wilderness Tourism Licensing Act* requires rental operators to submit rental reporting forms by October 31 for the summer season and by May 31 for the winter season. Rental operators are not responsible for the accuracy of information provided by their rental clients on the forms.

Ce formulaire doit être rempli par **l'une ou l'autre** des personnes suivantes :

- une personne qui loue de l'équipement en vue d'une activité privée ou commerciale;
- un exploitant d'entreprise touristique en milieu sauvage ou un exploitant de location qui loue de l'équipement pour un usage privé ou commercial.

Utiliser un formulaire par groupe de clients. Les exploitants qui louent de l'équipement, mais qui ne guident ni n'accompagnent les clients en milieu sauvage, n'ont pas besoin de permis de tourisme en milieu sauvage. Toutefois, en vertu de la Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage, les exploitants d'entreprise de location doivent présenter un compte rendu de location au plus tard le 31 octobre pour la saison estivale et le 31 mai pour la saison hivernale. Les exploitants de location ne sont pas responsables de l'exactitude des renseignements fournis par leurs clients.

Name of rental company • <i>Nom de l'entreprise de location</i>			
and/or Name of licensed wilderness tourism operator (if applicable) ou <i>Nom de l'entreprise touristique en milieu sauvage titulaire de permis (le cas échéant)</i>			Licence no. <i>Permis n°</i>
Provide the following details for your upcoming trip. • Fournir les renseignements suivants sur l'activité projetée.			
Start date • <i>Date du départ</i>	Approx. end date • <i>Date approx. de l'arrivée</i>	No. in party • <i>N^{bre} de personnes dans le groupe</i>	
Start location • <i>Endroit du départ</i>	End location • <i>Endroit de l'arrivée</i>	General location • <i>Lieu de l'activité</i>	
Enter number of items of equipment rented. • Indiquer le nombre d'articles loués.			
ATV <i>Véhicule tout terrain</i> _____	Horse <i>Cheval</i> _____	Motorboat <i>Embarcation motorisée</i> _____	For fishing? <i>Pour la pêche?</i> <input type="checkbox"/> Yes <input type="checkbox"/> No <i>Oui Non</i>
Bicycle <i>Bicyclette</i> _____	Kayak <i>Kayak</i> _____	Raft <i>Canot pneumatique</i> _____	
Canoe <i>Canot</i> _____	Jetski <i>Motomarine</i> _____	Snowmobile <i>Motoneige</i> _____	

Completed forms can be mailed to:

Wilderness Tourism Registrar
Yukon Parks Branch V-4
Department of Environment, Government of the Yukon
P.O. Box 2703, Whitehorse, Yukon Y1A 2C6

Return forms by October 31 for the summer season and May 31 for the winter season.

THIS IS NOT A LICENSE

Information is collected and used under the authority of the *Wilderness Licensing Act* which identifies mandatory reporting requirements, S.Y. 2002, C.228, s.14. Information will be used within the Department of Environment for research, statistical and enforcement purposes. Information collected on these forms is pursuant to the *Access to Information and Protection of Privacy Act*, S.Y. 2002, c.1, s.1 and may be disclosed. For further information, please contact Parks Yukon, Environment, Government of Yukon, P.O. Box 2703, Whitehorse, YT Y1A 2C6 or the Registrar, Wilderness Tourism Licensing 867-667-5648 or 1-800-661-0508 ext.5468.

Envoyer les formulaires dûment remplis à :

Registraire du tourisme en milieu sauvage
Direction des parcs (V-4)
Ministère de l'Environnement, gouvernement du Yukon
C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Faire parvenir les formulaires au plus tard le 31 octobre pour la saison estivale et le 31 mai pour la saison hivernale.

LE PRÉSENT DOCUMENT N'EST PAS UN PERMIS.

Les renseignements fournis aux présentes sont recueillis et utilisés en vertu de l'article 14 de la Loi sur l'octroi de permis visant certaines activités touristiques en milieu sauvage (LRY 2002, ch. 228), qui exige la présentation de comptes rendus. Ces renseignements seront utilisés par le ministère de l'Environnement à des fins de recherche, de compilation de statistiques et d'application de la loi. Ils sont recueillis en vertu de l'article 1 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LRY 2002, ch. 1) et pourraient être communiqués. Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Parcs Yukon, ministère de l'Environnement, Gouvernement du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, ou le registraire du tourisme en milieu sauvage, au 867-667-5648 ou au 1-800-661-0508, poste 5468.

*Le présent document a été rédigé sans distinction de genre.